

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°02-2023-011

PUBLIÉ LE 19 JANVIER 2023

Sommaire

Cabinet / Pôle prévention, police administrative et sécurité

02-2023-01-13-00003 - Arrêté n°2020/0208-M-1-2023 portant modification d'un système de vidéoprotection Commune de Braine (2 pages) Page 3

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial / Bureau des affaires juridiques et de la coordination interministérielle

02-2023-01-19-00001 - Arrêté n°2023-04 organisant la suppléance du préfet de l'Aisne du vendredi 20 janvier 2023 à partir de 20h00 au lundi 23 janvier 2023 à 8h00 (2 pages) Page 6

02-2023-01-19-00002 - Arrêté n°2023-05 organisant la suppléance du préfet de l'Aisne du vendredi 27 janvier 2023 à partir de 12h00 au lundi 30 janvier 2023 à 8h00 (2 pages) Page 9

Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aisne / Division stratégie et contrôle de gestion

02-2023-01-02-00002 - Décision portant délégation de signature à Madame Delphine Baudouin (1 page) Page 12

02-2023-01-02-00003 - Décision portant délégation de signature à Madame Dominique Bacquet (1 page) Page 14

02-2023-01-02-00005 - Décisions portant délégation de signature - Trésorerie hospitalière de LAON CENTRES HOSPITALIERS (12 pages) Page 16

02-2023-01-02-00004 - Décisions portant délégation de signature - Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin (25 pages) Page 29

Direction départementale des territoires / Service mobilités

02-2023-01-18-00001 - Arrêté modificatif de l'agrément d'un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité dénommé "ANPER" (2 pages) Page 55

Cabinet

02-2023-01-13-00003

Arrêté n°2020/0208-M-1-2023 portant
modification d'un système de vidéoprotection
Commune de Braine

**Arrêté n°2020/0208-M-1-2023 portant modification
d'un système de vidéoprotection
Commune de Braine**

Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU les articles L.223-1 à L.223-9 du code de la sécurité intérieure relatifs à la mise en œuvre de systèmes de vidéoprotection ;

VU les articles L.251-1 à L.255-1 et R.251-1 à R.253-4 du code de la sécurité intérieure, relatifs aux dispositions générales des systèmes de vidéoprotection ;

VU l'article L.613-13 du code de la sécurité intérieure relatif aux modalités d'exercice des activités de vidéoprotection ;

VU les articles R.223-1 et R.223-2 du code de la sécurité intérieure relatifs à la mise en œuvre de systèmes de vidéoprotection ;

VU les articles R.273-2 à R.273-9 du code de la sécurité intérieure relatifs aux obligations de surveillance incombant à certains propriétaires exploitants ou affectataires de locaux professionnels ou commerciaux, de garages ou de parcs de stationnement ;

VU le décret du Président de la République en date du 26 mai 2021 nommant Monsieur Thomas CAMPEAUX, préfet de l'Aisne ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection ;

VU l'arrêté préfectoral n°2022-43 du 5 décembre 2022 donnant délégation de signature, à Monsieur Benjamin THIERRY, adjoint au directeur de cabinet, chef de cabinet du préfet de l'Aisne ;

VU l'arrêté n°2020/0208 du 22 octobre 2020 ;

VU la demande de modification d'un système de vidéoprotection présentée par Monsieur François RAMPELBERG en date du 12 janvier 2023 ;

Considérant qu'il convient d'actualiser la liste des personnes habilitées à accéder aux images ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne ;

ARRÊTE

2, rue Paul Doumer – BP 20104
02000 Laon
Cabinet du préfet / Service des sécurités / Pôle
prévention, police administrative et sécurité

1/2



Préfet de l'Aisne



@Prefet02



Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet
des services de l'État dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr

Article 1^{er} :

L'arrêté n°2020/0208 du 22 octobre 2020 est modifié comme suit :

Monsieur François RAMPELBERG est autorisé à modifier le système de vidéoprotection de la commune de Braine.

La liste des personnes habilitées à accéder aux images est modifiée conformément à la liste annexée au dossier n°2020/0208.

Le reste sans changement.

Article 2 :

Le sous-préfet, directeur de cabinet, et le maire de Braine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

À Laon, le 13 janvier 2023,

Pour le préfet, et par délégation
l'adjoint au directeur de cabinet,
chef de cabinet,



Benjamin THIERRY

Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial

02-2023-01-19-00001

Arrêté n°2023-04 organisant la suppléance du
préfet de l'Aisne du vendredi 20 janvier 2023 à
partir de 20h00 au lundi 23 janvier 2023 à 8h00

Arrêté n° 2023-04

**organisant la suppléance du préfet de l'Aisne
du vendredi 20 janvier 2023 à partir de 20h00
au lundi 23 janvier 2023 à 08h00**

**Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

VU le Code de la sécurité intérieure,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,

VU le décret du Président de la République du 1^{er} février 2021 nommant M. Alain NGOUOTO, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, sous-préfet de l'arrondissement de Laon,

VU le décret du Président de la République du 26 mai 2021 nommant M. Thomas CAMPEAUX, préfet de l'Aisne,

VU le décret du Président de la République du 14 novembre 2022 nommant M. Damien TOURNEMIRE, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne,

VU la circulaire n° 2100249 du 23 mars 2021 relative à la suppléance et à l'intérim des fonctions préfectorales,

2, rue Paul Doumer – BP 20104
02000 LAON
Direction de la coordination des politiques publiques et de
l'appui territorial
Bureau des affaires juridiques et de la coordination
interministérielle

1/2



@Prefet02



Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet
des services de l'État dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr

Considérant que le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, sous-préfet de l'arrondissement de Laon, ne peut assurer la suppléance du préfet de l'Aisne pour la période du vendredi 20 janvier 2023 à partir de 20h00 au lundi 23 janvier 2023 à 08h00,

Sur proposition du directeur de cabinet du préfet,

ARRÊTE

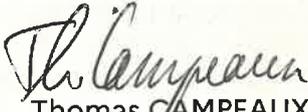
Article 1 – M. Damien TOURNEMIRE, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, est chargé d'assurer la suppléance du préfet de l'Aisne pour la période du vendredi 20 janvier 2023 à partir de 20h00 au lundi 23 janvier 2023 à 08h00.

Article 2 – Délégation de signature est donnée, à ce titre, à M. Damien TOURNEMIRE en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département, à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 3 – Le préfet et le directeur de cabinet du préfet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

À Laon, le **19 JAN. 2023**

Le Préfet,


Thomas CAMPEAUX

Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial

02-2023-01-19-00002

Arrêté n°2023-05 organisant la suppléance du
préfet de l'Aisne du vendredi 27 janvier 2023 à
partir de 12h00 au lundi 30 janvier 2023 à 8h00



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° 2023-05

**organisant la suppléance du préfet de l'Aisne
du vendredi 27 janvier 2023 à partir de 12h00
au lundi 30 janvier 2023 à 08h00**

**Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

VU le Code de la sécurité intérieure,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,

VU le décret du Président de la République du 1^{er} février 2021 nommant M. Alain NGOUOTO, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, sous-préfet de l'arrondissement de Laon,

VU le décret du Président de la République du 26 mai 2021 nommant M. Thomas CAMPEAUX, préfet de l'Aisne,

VU le décret du Président de la République du 14 novembre 2022 nommant M. Damien TOURNEMIRE, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne,

VU la circulaire n° 2100249 du 23 mars 2021 relative à la suppléance et à l'intérim des fonctions préfectorales,

2, rue Paul Doumer – BP 20104
02000 LAON
Direction de la coordination des politiques publiques et de
l'appui territorial
Bureau des affaires juridiques et de la coordination
interministérielle

1/2



Préfet de l'Aisne



@Prefet02



Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet
des services de l'État dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr

Considérant que le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, sous-préfet de l'arrondissement de Laon, ne peut assurer la suppléance du préfet de l'Aisne pour la période du vendredi 27 janvier 2023 à partir de 12h00 au lundi 30 janvier 2023 à 08h00,

Sur proposition du directeur de cabinet du préfet,

ARRÊTE

Article 1 – M. Damien TOURNEMIRE, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, est chargé d'assurer la suppléance du préfet de l'Aisne pour la période du vendredi 27 janvier 2023 à partir de 12h00 au lundi 30 janvier 2023 à 08h00.

Article 2 – Délégation de signature est donnée, à ce titre, à M. Damien TOURNEMIRE en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département, à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 3 – Le préfet et le directeur de cabinet du préfet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

À Laon, le **19 JAN. 2023**

Le Préfet,


Thomas CAMPEAUX

Direction Départementale des Finances
Publiques de l'Aisne

02-2023-01-02-00002

Décision portant délégation de signature à
Madame Delphine Baudouin



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
51 Boulevard Roosevelt
02321 SAINT-QUENTIN cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
déclare donné délégation générale de signature à Madame Delphine BAUDOUIN,
Contrôleuse,
Pour gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie hospitalière de Saint-
Quentin.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin entendant ainsi transmettre à Madame Delphine BAUDOUIN tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à Saint-Quentin, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin

Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER


MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Direction Départementale des Finances
Publiques de l'Aisne

02-2023-01-02-00003

Décision portant délégation de signature à
Madame Dominique Bacquet

Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
51 Boulevard Roosevelt
02321 SAINT-QUENTIN cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
déclare donné **délégation générale de signature** à Madame Dominique
BACQUET, Contrôleuse,
Pour gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie hospitalière de Saint-
Quentin.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin entendant ainsi transmettre à Madame Dominique BACQUET, tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à Saint-Quentin, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Direction Départementale des Finances
Publiques de l'Aisne

02-2023-01-02-00005

Décisions portant délégation de signature -
Trésorerie hospitalière de LAON CENTRES
HOSPITALIERS

Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie LAON CENTRES HOSPITALIERS
13 rue Marcellin BERTHELOT
02001 LAON Cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable par intérim de la Trésorerie de LAON CENTRES HOSPITALIERS
déclare donner délégation générale de signature à Monsieur Pascal DEVILLERS,
inspecteur divisionnaire des finances publiques ADJOINT,
Pour gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de LAON CENTRES
HOSPITALIERS.

Il pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

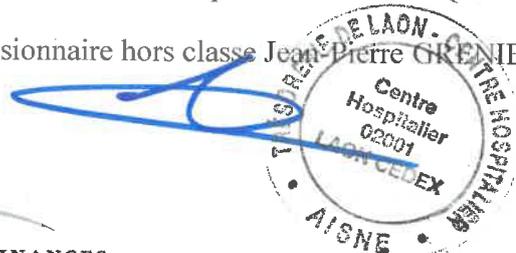
Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie LAON CENTRES HOSPITALIERS entendant ainsi transmettre à Monsieur DEVILLERS tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à LAON, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin

Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie LAON CENTRES HOSPITALIERS
13 rue Marcellin BERTHELOT
02001 LAON Cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable par intérim de la Trésorerie de LAON CENTRES HOSPITALIERS
déclare donner délégation générale de signature à Monsieur John FONTAINE,
inspecteur des finances publiques ADJOINT,
Pour gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de LAON CENTRES
HOSPITALIERS.

Il pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie LAON CENTRES HOSPITALIERS entendant ainsi transmettre à Monsieur FONTAINE tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à LAON, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin

Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie LAON CENTRES HOSPITALIERS
13 rue Marcellin BERTHELOT
02001 LAON Cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable par intérim de la Trésorerie de LAON CENTRES HOSPITALIERS
déclare donner délégation générale de signature à Madame CEOLIN Kareen,
inspectrice des finances publiques ADJOINTE,
Pour gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de LAON CENTRES
HOSPITALIERS.

Il pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie LAON CENTRES HOSPITALIERS entendant ainsi transmettre à Madame CEOLIN tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à LAON, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin

Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie LAON CENTRES HOSPITALIERS
13 rue Marcellin BERTHELOT
02001 LAON Cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable par intérim de la Trésorerie de LAON CENTRES HOSPITALIERS
déclare donné **délégation générale de signature** à Monsieur MEURANT François,
Contrôleur Principal,
Pour gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de LAON CENTRES
HOSPITALIERS.

Il pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie de LAON CENTRES HOSPITALIERS entendant ainsi transmettre à Monsieur MEURANT François tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à LAON, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie de LAON CENTRES
HOSPITALIERS

Inspectrice Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie LAON CENTRES HOSPITALIERS
13 rue Marcellin BERTHELOT
02001 LAON Cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable par intérim de la Trésorerie de LAON CENTRES HOSPITALIERS
déclare donné **délégation générale de signature** à Monsieur TOURAIS David,
Agent administratif,
Pour gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de LAON CENTRES
HOSPITALIERS.

Il pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie de LAON CENTRES HOSPITALIERS entendant ainsi transmettre à Monsieur TOURAIS David tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à LAON, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie de LAON CENTRES
HOSPITALIERS

Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie LAON CENTRES HOSPITALIERS
13 rue Marcellin BERTHELOT
02001 LAON Cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable par intérim de la Trésorerie de LAON CENTRES HOSPITALIERS
déclare donné délégation générale de signature à Monsieur DAUTEUILLE Arnaud,
Contrôleur ,
Pour gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de LAON CENTRES
HOSPITALIERS.

Il pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie de LAON CENTRES HOSPITALIERS entendant ainsi transmettre à Monsieur DAUTEUILLE Arnaud tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à LAON, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie de LAON CENTRES
HOSPITALIERS

Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie LAON CENTRES HOSPITALIERS
13 rue Marcellin BERTHELOT
02001 LAON Cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable par intérim de la Trésorerie de LAON CENTRES HOSPITALIERS
déclare donné **délégation générale de signature** à Monsieur MADASCHI Philippe,
Contrôleur Principal,
Pour gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de LAON CENTRES
HOSPITALIERS.

Il pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie de LAON CENTRES HOSPITALIERS entendant ainsi transmettre à Monsieur MADASCHI Philippe tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à LAON, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie de LAON CENTRES
HOSPITALIERS

Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie LAON CENTRES HOSPITALIERS
13 rue Marcellin BERTHELOT
02001 LAON Cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable par intérim de la Trésorerie de LAON CENTRES HOSPITALIERS
déclare donné délégation générale de signature à Madame FRADIN Coralie,
Agente administrative principale,
Pour gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de LAON CENTRES
HOSPITALIERS.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie de LAON CENTRES HOSPITALIERS entendant ainsi transmettre à Madame FRADIN tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à LAON, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie de LAON CENTRES HOSPITALIERS

Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie LAON CENTRES HOSPITALIERS
13 rue Marcellin BERTHELOT
02001 LAON Cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable par intérim de la Trésorerie de LAON CENTRES HOSPITALIERS
déclare donné **délégation générale de signature** à Madame DEVILLERS Céline,
Agente administrative principale ,
Pour gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de LAON CENTRES
HOSPITALIERS.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie de LAON CENTRES HOSPITALIERS. entendant ainsi transmettre à Madame DEVILLERS tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à LAON, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie de LAON CENTRES
HOSPITALIERS

Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie LAON CENTRES HOSPITALIERS
13 rue Marcellin BERTHELOT
02001 LAON Cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable par intérim de la Trésorerie de LAON CENTRES HOSPITALIERS
déclare donné **délégation générale de signature** à Madame BRUYERE Marie-Josée,
Agente administrative principale,
Pour gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de LAON CENTRES
HOSPITALIERS.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

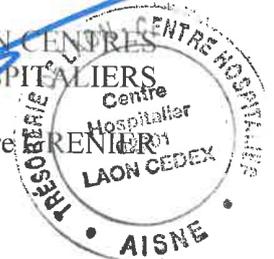
Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie de LAON CENTRES HOSPITALIERS entendant ainsi transmettre à Madame BRUYERRE tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à LAON, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie de LAON CENTRES HOSPITALIERS

Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie LAON CENTRES HOSPITALIERS
13 rue Marcellin BERTHELOT
02001 LAON Cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable par intérim de la Trésorerie de LAON CENTRES HOSPITALIERS
déclare donné **délégation générale de signature** à Madame ASLI Fadila,
Contrôleuse,
Pour gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de LAON CENTRES
HOSPITALIERS.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie de LAON CENTRES HOSPITALIERS entendant ainsi transmettre à Madame ASLI tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à LAON, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie de LAON CENTRES
HOSPITALIERS
Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie LAON CENTRES HOSPITALIERS
13 rue Marcellin BERTHELOT
02001 LAON Cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable par intérim de la Trésorerie de LAON CENTRES HOSPITALIERS
déclare donner délégation générale de signature à Madame HEBANT Christine,
inspectrice des finances publiques ADJOINTE,
Pour gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de LAON CENTRES
HOSPITALIERS.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie LAON CENTRES HOSPITALIERS entendant ainsi transmettre à Madame HEBANT Christine tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à LAON, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin

Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Direction Départementale des Finances
Publiques de l'Aisne

02-2023-01-02-00004

Décisions portant délégation de signature -
Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
51 Boulevard Roosevelt
02321 SAINT-QUENTIN cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
déclare donner **délégation générale de signature** à Monsieur Pascal DEVILLERS,
inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, ADJOINT
Pour gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie hospitalière de Saint-
Quentin.

Il pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin entendant ainsi transmettre à Monsieur Pascal DEVILLERS tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à Saint-Quentin, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin

Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
51 Boulevard Roosevelt
02321 SAINT-QUENTIN cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
déclare donner **délégation générale de signature** à Monsieur John FONTAINE,
inspecteur des finances publiques de classe normale, ADJOINT
Pour gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie hospitalière de Saint-
Quentin.

Il pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin entendant ainsi transmettre à Monsieur John FONTAINE tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à Saint-Quentin, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
51 Boulevard Roosevelt
02321 SAINT-QUENTIN cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
déclare donner **délégation générale de signature** à Madame Kareen CEOLIN,
inspectrice des finances publiques de classe normale, ADJOINTE
Pour gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie hospitalière de Saint-
Quentin.

Il pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin entendant ainsi transmettre à Madame Kareen CEOLIN tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à Saint-Quentin, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
51 Boulevard Roosevelt
02321 SAINT-QUENTIN cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
déclare donné délégation générale de signature à Monsieur Nordine BELLICHE,
Agent Administratif principal,
Pour gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie hospitalière de Saint-
Quentin.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin entendant ainsi transmettre à Monsieur Nordine BELLICHE tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à Saint-Quentin, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
51 Boulevard Roosevelt
02321 SAINT-QUENTIN cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
déclare donné **délégation générale de signature** à Monsieur Frédéric DRUEL,
Contrôleur,
Pour gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin entendant ainsi transmettre à Monsieur Frédéric DRUEL tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à Saint-Quentin, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin

Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
51 Boulevard Roosevelt
02321 SAINT-QUENTIN cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
déclare donné **délégation générale de signature** à Monsieur Stéphane PROISY,
Contrôleur,
Pour gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin entendant ainsi transmettre à Monsieur Stéphane PROISY tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à Saint-Quentin, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin

Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER


MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
51 Boulevard Roosevelt
02321 SAINT-QUENTIN cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
déclare donné **délégation générale de signature** à Monsieur Laurent WILKOSZ,
Agent administratif principal,
Pour gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin entendant ainsi transmettre à Monsieur Laurent WILKOSZ tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à Saint-Quentin, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
51 Boulevard Roosevelt
02321 SAINT-QUENTIN cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
déclare donné **délégation générale de signature** à Monsieur Anthony
SZAJKOWSKI, Contrôleur Principal ,
Pour gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie hospitalière de Saint-
Quentin.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin entendant ainsi transmettre à Monsieur Anthony SZAJKOWSKI tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à Saint-Quentin, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin

Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER


MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
51 Boulevard Roosevelt
02321 SAINT-QUENTIN cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
déclare donné **délégation générale de signature** à Monsieur Frédéric MOREL,
Contrôleur,
Pour gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin entendant ainsi transmettre à Monsieur Frédéric MOREL tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à Saint-Quentin, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
Inspecteur Divisionnaire hors classe ~~Jean-Pierre GRENIER~~



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
51 Boulevard Roosevelt
02321 SAINT-QUENTIN cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
déclare donné **délégation générale de signature** à Monsieur Wahel BOUGUESMIA,
Agent Administratif,
Pour gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie hospitalière de Saint-
Quentin.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin entendant ainsi transmettre à Monsieur Wahel BOUGUESMIA tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à Saint-Quentin, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin

Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER


MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
51 Boulevard Roosevelt
02321 SAINT-QUENTIN cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
déclare donné **délégation générale de signature** à Monsieur Alexis CLOQUET,
Contrôleur Principal
Pour gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin entendant ainsi transmettre à Monsieur Alexis CLOQUET tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à Saint-Quentin, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
51 Boulevard Roosevelt
02321 SAINT-QUENTIN cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
déclare donné **délégation générale de signature** à Monsieur François MEURANT,
Contrôleur Principal
Pour gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie hospitalière de Saint-
Quentin.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin entendant ainsi transmettre à Monsieur François MEURANT tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à Saint-Quentin, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER


MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
51 Boulevard Roosevelt
02321 SAINT-QUENTIN cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
déclare donné **délégation générale de signature** à Madame Marie-Agnès PTAK,
Contrôleuse,
Pour gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin entendant ainsi transmettre à Madame Marie-Agnès PTAK tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à Saint-Quentin, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER


**MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS**



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
51 Boulevard Roosevelt
02321 SAINT-QUENTIN cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
déclare donné **délégation générale de signature** à Madame Sandra VITEL,
Contrôleuse,
Pour gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin entendant ainsi transmettre à Madame Sandra VITTEL tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à Saint-Quentin, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER


MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
51 Boulevard Roosevelt
02321 SAINT-QUENTIN cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
déclare donné délégation générale de signature à Madame Odile DEMELLIER,
Contrôleuse,
Pour gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin entendant ainsi transmettre à Madame Odile DEMELLIER tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à Saint-Quentin, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin

Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER


MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
51 Boulevard Roosevelt
02321 SAINT-QUENTIN cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
déclare donné délégation générale de signature à Madame Audrey DOUCE,
Contrôleuse,
Pour gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie hospitalière de Saint-
Quentin.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin entendant ainsi transmettre à Madame Audrey DOUCE tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à Saint-Quentin, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin

Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER


MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
51 Boulevard Roosevelt
02321 SAINT-QUENTIN cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
déclare donné **délégation générale de signature** à Madame Virginie TELLIER,
Contrôleuse
Pour gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin entendant ainsi transmettre à Madame Virginie TELLIER, tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à Saint-Quentin, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
51 Boulevard Roosevelt
02321 SAINT-QUENTIN cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
déclare donné **délégation générale de signature** à Madame Corinne STALMANS,
Agente administrative principale
Pour gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie hospitalière de Saint-
Quentin.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin entendant ainsi transmettre à Madame Corinne STALMANS, tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à Saint-Quentin, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
51 Boulevard Roosevelt
02321 SAINT-QUENTIN cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
déclare donné **délégation générale de signature** à Madame Laurence CARABEN,
Agente administrative,
Pour gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin entendant ainsi transmettre à Madame Laurence CARABEN, tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à Saint-Quentin, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
51 Boulevard Roosevelt
02321 SAINT-QUENTIN cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
déclare donné **délégation générale de signature** à Madame Bénédicte PEREIRA
DA SILVA, Contrôleuse,
Pour gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie hospitalière de Saint-
Quentin.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin entendant ainsi transmettre à Madame Bénédicte PEREIRA DA SILVA, tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à Saint-Quentin, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
Inspecteur Divisionnaire hors Classe Jean-Pierre GRENIER


MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
51 Boulevard Roosevelt
02321 SAINT-QUENTIN cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
déclare donné **délégation générale de signature** à Madame Marine LEFEBVRE,
Agente administrative,
Pour gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin entendant ainsi transmettre à Madame Marine LEFEBVRE tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à Saint-Quentin, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin

Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
51 Boulevard Roosevelt
02321 SAINT-QUENTIN cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
déclare donné **délégation générale de signature** à Madame Stéphanie HAINGUE,
Contrôleuse
Pour gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie hospitalière de Saint-
Quentin.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin entendant ainsi transmettre à Madame Stéphanie HAINGUE, tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à Saint-Quentin, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin

Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER


MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
51 Boulevard Roosevelt
02321 SAINT-QUENTIN cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
déclare donné **délégation générale de signature** à Madame Carine
MARCINKIEWICZ, Agente administrative
Pour gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie hospitalière de Saint-
Quentin.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin entendant ainsi transmettre à Madame Carine MARCINKIEWICZ, tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à Saint-Quentin, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin

Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
51 Boulevard Roosevelt
02321 SAINT-QUENTIN cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
déclare donné **délégation générale de signature** à Madame Jacqueline CAUDRON,
Contrôleuse Principale
Pour gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie hospitalière de Saint-
Quentin.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin entendant ainsi transmettre à Madame Jacqueline CAUDRON, tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à Saint-Quentin, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin

Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
51 Boulevard Roosevelt
02321 SAINT-QUENTIN cedex

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Jean-Pierre GRENIER
responsable de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin
déclare donner délégation générale de signature à Madame Christine RAMON,
Contrôleuse
Pour gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin entendant ainsi transmettre à Madame Christine RAMON, tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que sa mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Fait à Saint-Quentin, le 2 Janvier 2023

Le chef de poste à la Trésorerie hospitalière de Saint-Quentin

Inspecteur Divisionnaire hors classe Jean-Pierre GRENIER

**MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS**

Direction départementale des territoires

02-2023-01-18-00001

Arrêté modificatif de l'agrément d'un
établissement chargé d'animer les stages de
sensibilisation à la sécurité dénommé "ANPER"



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ modificatif de l'agrément d'un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière dénommé «ANPER»

Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

RAA-2023/05

Vu le code de la route, notamment ses articles L.212-1 à L.212-5 , L.213-1 à L. 213-7, L. 223-6, R. 212-1 à R. 213-6 , R. 223-5 à R. 223-9 ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2012 modifié fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière, notamment l'article 6, 2° ;

Vu l'arrêté en date du 02 août 2021 autorisant Monsieur Patrice BESSONE à exploiter un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisations à la sécurité routière dénommé «ANPER» sous le numéro R 18 002 0001 0 dont le siège social est situé 43 bis route de Vaugirard – 92190 MEUDON

Vu l'arrêté du Préfet de l'Aisne en date du 13 juillet 2022 donnant délégation de signature au Directeur départemental des territoires ;

Vu l'arrêté de subdélégation de signature du Directeur départemental des territoires en date du 21 juillet 2022 en faveur de ses collaborateurs ;

Considérant la demande en date du 22 décembre 2022 présentée par Monsieur Patrice BESSONE président de l'établissement dénommé «ANPER» nous informe de son souhait d'ajouter un local en vue d'être autorisé à exploiter un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisations à la sécurité routière situé: CABEP ST-QUENTIN 18 boulevard Léon Blum 02100 SAINT-QUENTIN

Sur proposition de Monsieur le Préfet de l'Aisne,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} – L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 17 avril 2018 susvisé est modifié comme suit :

Monsieur Patrice BESSONE est autorisé à exploiter, sous le n° R18 002 0001 0, un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière, dénommé «ANPER» dont le siège social est situé 43 bis route de Vaugirard – 92190 MEUDON dont la salle de formation se situe :

CABEP – 18 Boulevard Léon Blum – 02100 SAINT-QUENTIN

50, boulevard de Lyon
02011 LAON Cedex
D.D.T – Mobilités – éducation routière

 Préfet de l'Aisne   @Prefet02



Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr

Article 2 - Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 02 août 2021 restent inchangées.

Article 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif d'AMIENS, 14 rue Lemerchier, 80011 AMIENS CEDEX 1.

...

Article 4 – Le présent arrêté et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la Direction départementale des Territoires – Service : Mobilités (Education Routière) 50 boulevard de Lyon - 02011 LAON Cédex.

Article 5 – Monsieur le Préfet de l'Aisne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

Fait à LAON, le 18/01/23
Pour le Préfet et par délégation,
L. BRASSELET

Délégué ER